



Le 26 octobre 2021

L'honorable Jonathan Wilkinson, C.P., député  
Ministre des Ressources naturelles  
580, rue Booth, 21<sup>e</sup> étage, pièce C7-1  
Ottawa (Ontario) K1A 0E4

Monsieur le ministre,

Au nom des fonctionnaires dévoués qui composent la Régie de l'énergie du Canada, nous vous félicitons de votre nomination au poste de ministre des Ressources naturelles.

La Régie est l'organisme fédéral de réglementation de l'énergie au Canada et est à l'œuvre afin d'assurer l'acheminement de l'énergie en toute sécurité partout au pays. Elle réglemente l'infrastructure énergétique de manière à permettre l'acheminement sécuritaire et efficace de l'énergie au Canada et ailleurs dans le monde, de protéger l'environnement, de reconnaître et de respecter les droits des peuples autochtones du Canada et de fournir des analyses et des informations pertinentes et opportunes sur l'énergie.

Nous avons le mandat de mettre en place un système de réglementation de l'énergie qui inspire la confiance de la population canadienne. Les responsabilités essentielles de la Régie sont les assises de son travail, et les résultats attendus sont les suivants :

- les processus décisionnels visant les projets énergétiques sont justes, opportuns, transparents et accessibles;
- la Régie prévient les blessures aux personnes et les dommages à l'environnement tout au long du cycle de vie des activités liées à l'énergie ;
- les Canadiens ont accès à de l'information pertinente sur l'énergie et les pipelines, que ce soit pour acquérir des connaissances, faire des recherches ou prendre des décisions;
- les commentaires des parties prenantes et des peuples autochtones éclairent les travaux et les décisions de la Régie;
- la structure de gouvernance, les ressources, les systèmes de gestion, les programmes et les services en place favorisent l'atteinte des résultats souhaités.

Au cours de la dernière année, la Régie a publié son tout premier plan stratégique. Nos priorités stratégiques – la confiance, la Réconciliation, la compétitivité, les données et l'innovation en matière de données et de technologie numérique – constituent la lentille commune qui oriente ce travail dans le contexte de nos priorités stratégiques.

.../2

La Régie est un établissement public doté d'un conseil d'administration, qui se livre à ses activités courantes en bénéficiant d'une certaine indépendance par rapport au ministère des Ressources naturelles. Toutefois, c'est à vous, en qualité de ministre, qu'elle rend ultimement des comptes, en plus de lui prêter son concours pour qu'il fasse de même au premier ministre et au Parlement sur le rendement général de la Régie. La note de service ci-jointe renferme plus de détails sur le mandat et la structure de gouvernance de la Régie.

De nombreuses questions prioritaires et pressantes pour la Régie méritent d'être portées à votre attention.

1. Nous projetons de produire la publication phare de la Régie, intitulée *Avenir énergétique du Canada – Projections de l'offre et de la demande énergétiques à l'horizon 2050* à la fin de novembre ou au début de décembre. Cette publication annuelle suscite beaucoup d'intérêt dans les médias.
2. En vertu de la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*, la Régie est devenue un agent de l'État et la coordonnatrice des consultations de la Couronne pour certains projets de moyenne envergure qui relèvent d'elle. Cela a amené des changements dans les attributions de la Régie et de Ressources naturelles Canada.
3. Au cours des prochains mois, la Régie s'emploiera à mener des activités de mobilisation auprès des peuples autochtones et des parties prenantes sur de vastes et importantes modifications à deux règlements, dont la participation à la pièce centrale de la surveillance de la Régie de l'environnement et de la sécurité des pipelines, soit le *Règlement sur les pipelines terrestres*, et le *Règlement sur le recouvrement des frais*.
4. Le conseil d'administration et la Commission de la Régie sont composés de personnes nommées par le gouverneur en conseil, tout comme la présidente-directrice générale. Plusieurs mandats prendront fin au cours de la prochaine année et nécessiteront votre attention.

Comme vous le savez, la Régie continue de surveiller le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain et le programme de remplacement de la canalisation 3. Durant la dernière année, nous avons réalisé des progrès considérables dans la façon dont nous travaillons en partenariat avec les comités consultatifs et de surveillance autochtones de ces projets. Ce travail aide à façonner et à orienter notre démarche plus large visant à intégrer les perspectives autochtones à nos activités de surveillance.

Nous sommes impatients de travailler avec vous pour atteindre nos objectifs communs et de vous rencontrer dans les meilleurs délais pour vous informer de nos enjeux prioritaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Gitane De Silva  
Présidente-directrice générale

Cassie J. Doyle  
Présidente du conseil d'administration



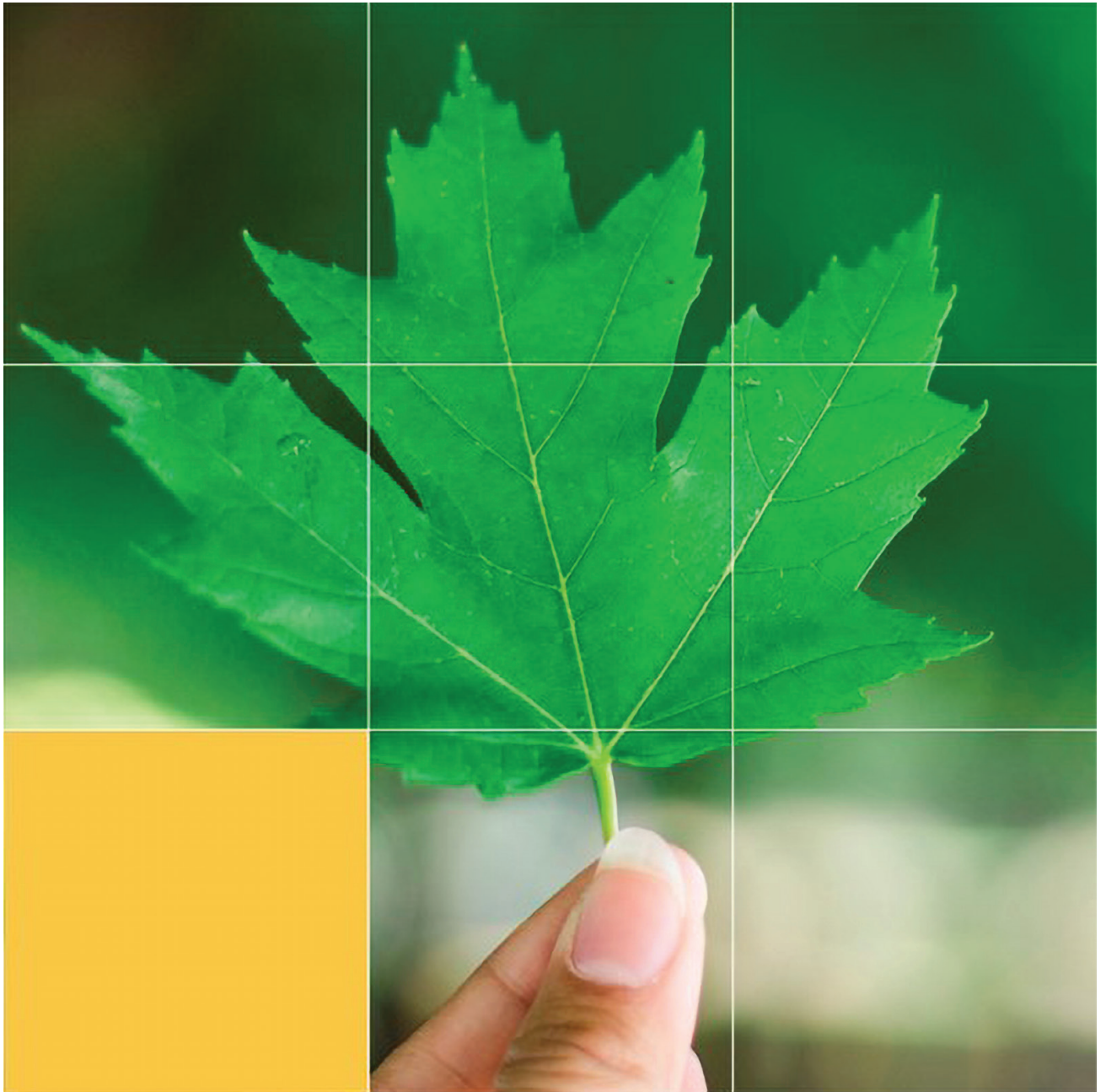
Canada Energy  
Regulator

Régie de l'énergie  
du Canada

# Cahier de transition

## Ministre des Ressources naturelles

Octobre 2021



**Régie de l'énergie du Canada**  
**Renseignements généraux pour le nouveau ministre**

---

**Table des matières**

<b>I. APERÇU DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE DU CANADA</b> .....	2
<i>MANDAT</i> .....	2
<i>RESPONSABILITÉS ESSENTIELLES</i> .....	2
<i>PLAN STRATÉGIQUE</i> .....	3
<b>II. RÉGIE ET GOUVERNEMENT DU CANADA</b> .....	7
<i>POLITIQUE DU GOUVERNEMENT DU CANADA</i> .....	7
<i>FONCTIONNEMENT AU SEIN DU GOUVERNEMENT DU CANADA</i> .....	7
<b>III. STRUCTURE DE GOUVERNANCE DE LA RÉGIE</b> .....	9
<i>APERÇU DE LA STRUCTURE DE GOUVERNANCE</i> .....	9
<b>ANNEXE A – PLAN STRATÉGIQUE DE LA RÉGIE</b> .....	11
<b>ANNEXE B – DIAGRAMME DE GOUVERNANCE DE LA RÉGIE</b> .....	12
<b>ANNEXE C – ORGANIGRAMME DE LA RÉGIE</b> .....	13
<b>ANNEXE D – BIOGRAPHIES DES ACTEURS DE LA GOUVERNANCE DE LA RÉGIE</b> .....	14



# I. APERÇU DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE DU CANADA

## MANDAT

Cette section donne un aperçu du mandat de la Régie de l'énergie du Canada. La Régie réglemente l'infrastructure énergétique de manière à permettre l'acheminement sécuritaire et efficace de l'énergie au Canada ou ailleurs dans le monde, protéger l'environnement, reconnaître et respecter les droits des peuples autochtones du Canada, en plus de fournir analyses ou renseignements pertinents et opportuns. Sont ainsi visés les secteurs suivants : les pipelines et les lignes de transport d'électricité interprovinciaux comme internationaux, les projets d'énergie renouvelable extracôtière, les activités pétrolières ou gazières sur les terres domaniales et le commerce de l'énergie.






				
Oléoducs et gazoducs	Transport d'électricité	Importations, exportations et marchés énergétiques	Exploration et production	Énergie renouvelable extracôtière
Construction, exploitation et cessation d'exploitation des pipelines internationaux et interprovinciaux et droits et tarifs connexes	Construction et exploitation des lignes internationales de transport d'électricité et de lignes interprovinciales désignées	Importations et exportations de certains produits énergétiques; surveillance de divers aspects – offre, demande, production, mise en valeur – des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie	Activités d'exploration et de production pétrolières et gazières dans les zones extracôtières et les régions pionnières qui ne sont visées par aucun accord	Projets d'énergie renouvelable extracôtière et lignes extracôtières
LRCE, parties 2 et 3	LRCE, partie 4	LRCE, parties 7 et 1	LOPC	LRCE, partie 5

Figure 1 : Aperçu du mandat de la Régie

## RESPONSABILITÉS ESSENTIELLES

Cette section renferme de l'information sur les responsabilités essentielles de la Régie.

**Décisions sur les projets énergétiques :** Rendre des décisions ou formuler des recommandations à l'intention de la gouverneure en conseil à la suite de la présentation de demandes, au moyen de processus justes, transparents, rapides et accessibles, notamment en réalisant des évaluations d'impact. Les demandes portent sur des pipelines et des installations connexes, des lignes internationales de transport d'électricité, l'énergie renouvelable extracôtière, les droits et tarifs, la résolution des différends concernant l'indemnisation, les exportations et les importations d'énergie, l'exploration pétrolière ou gazière ainsi que le forage dans certaines zones situées dans le Nord et au large des côtes du Canada.



Surveillance de la sécurité et de l'environnement<sup>1</sup> : Fixer des attentes visant les sociétés réglementées et veiller à leur respect pendant les activités menées tout au long du cycle de vie des installations énergétiques, dès la construction jusqu'à leur cessation d'exploitation. Il peut s'agir de pipelines et d'installations connexes, de lignes internationales de transport d'électricité, de projets d'énergie renouvelable extracôtière, de droits et tarifs, d'exportations et d'importations d'énergie, d'exploration pétrolière ou gazière ainsi que de forage dans certaines zones situées dans le Nord et au large des côtes du Canada.

Information sur l'énergie<sup>2</sup> : Recueillir, surveiller, analyser et publier des renseignements sur l'offre comme sur la demande d'énergie, les sources de celle-ci, de même que la sécurité ou la sûreté des pipelines et des lignes internationales de transport d'électricité.

Mobilisation : Mener des activités de mobilisation à l'échelle nationale ou régionale auprès des peuples autochtones et des parties prenantes, prenant la forme d'un dialogue ouvert qui favorise la collaboration sous forme de questions et d'échanges. Ces activités portent sur toutes les décisions et mesures qui sont reliées au mandat de la Régie prescrit par la loi.

## PLAN STRATÉGIQUE

Cette section donne un aperçu du premier [plan stratégique](#) de la Régie, publié l'an dernier. Le conseil d'administration de la Régie a formulé ce plan en tenant compte des commentaires de la Commission de la Régie de l'énergie du Canada, du Comité consultatif autochtone et de diverses parties prenantes.

Le plan stratégique trace une voie claire pour l'avenir de l'organisation et constitue une feuille de route qui précise ce que les Canadiens peuvent en attendre dans les prochaines années. Arrimé à la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie* (« LRCE »), le plan incorpore une vision, une mission et des priorités audacieuses qui visent à améliorer la façon dont la Régie remplit son mandat. Il place l'organisation sur la voie à suivre pour remplir son rôle important au nom des Canadiens.

La vision de la Régie est ambitieuse et elle balise clairement le chemin à emprunter.

*Organisme de réglementation de l'énergie doté d'un effectif exemplaire en qui les Canadiens ont confiance, qui veille à la sécurité et à la durabilité de l'environnement, tisse de solides liens avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits en plus d'améliorer la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale.*

La Régie continue d'avoir la sécurité comme mission fondamentale, laquelle est par ailleurs assortie d'un engagement à respecter les droits des peuples autochtones du Canada et de poursuivre le travail entrepris en matière d'information sur l'énergie.

*Réglementer l'infrastructure énergétique de manière à permettre l'acheminement sécuritaire et efficace de l'énergie au Canada ou ailleurs dans le monde, protéger l'environnement,*

---

<sup>1</sup> Ce programme a évolué au cours du cycle de modification du cadre ministériel des résultats 2021-2022.

<sup>2</sup> Ce programme a évolué au cours du cycle de modification du cadre ministériel des résultats 2021-2022.



*reconnaître et respecter les droits des peuples autochtones du Canada, en plus de fournir analyses ou renseignements pertinents et opportuns.*

La Régie définit les secteurs qui sont prioritaires et qui ciblent de façon stratégique les activités de programme. Ces priorités stratégiques vont au-delà des résultats d'un programme donné. Elles requièrent une attention et une direction qui s'étend à la grandeur de l'organisation afin que les façons de faire évoluent de manière systématique. La Régie a cerné les quatre priorités stratégiques interdépendantes qui suivent.

### Confiance

La LRCE donne à la Régie le mandat et le pouvoir de prendre les moyens nécessaires pour gagner davantage la confiance des Canadiens, dans son travail comme dans la réglementation de l'énergie du pays.

Pour ce faire, la Régie redoublera d'efforts afin de mieux faire connaître les différents types de travail qu'elle accomplit en vue d'une plus grande participation à cet égard. Elle a l'intention de créer des liens avec les peuples autochtones du Canada fondés sur le respect, de favoriser les échanges avec le personnel pour encore mieux l'habiliter et de resserrer les liens avec les personnes au service desquelles elle travaille.

Pendant l'exercice 2021-2022, nous nous emploierons à rendre plus efficaces nos efforts de communication, de transparence, de collaboration et de mobilisation inclusive dans tous les programmes. À cette fin, nous aurons recours à de nouvelles approches, de nouvelles technologies et des communications simples qui cultiveront davantage le dialogue avec la population canadienne. Nous donnerons aussi à l'équipe diversifiée d'experts de la Régie et aux Canadiens les moyens de prendre part à l'important débat sur l'énergie qui se déroule autour de nous, partagerons de façon plus ouverte nos données et nos analyses et améliorerons nos mécanismes de mobilisation précoce et de participation du public. Le personnel s'appliquera à mettre en œuvre le plan stratégique de la Régie et à concevoir, en concertation, la culture organisationnelle recherchée. Nous nous assurerons également de disposer d'un plan intégré et stratégique des ressources humaines, qui nous positionnera, en tant qu'organisme de réglementation, pour réussir dans les années à venir.

### Réconciliation

La Régie entend renforcer ses relations avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits en reconnaissant leurs droits, dans un esprit de respect, de coopération et de partenariat.

La LRCE habilite la Régie à transformer en profondeur sa façon de travailler avec les peuples autochtones du Canada et établit des attentes à cet égard. Nous acceptons nos nouvelles responsabilités et avons donc ajouté des résultats particuliers en matière de Réconciliation dans toutes les facettes de notre mandat. Ainsi, nous contribuons à la réalisation de l'engagement du gouvernement du Canada sur le plan de la Réconciliation, une priorité qui s'étend à la grandeur de l'appareil gouvernemental.



À l'exercice 2021-2022 nous lancerons plusieurs initiatives visant à donner corps à notre priorité stratégique de réconciliation afin de transformer notre façon d'interagir avec les peuples autochtones du Canada, en nous engageant à mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Nous renforcerons la participation de ces derniers à la réalisation de notre mandat en reconnaissant leurs cultures, leurs connaissances et leurs histoires uniques, en améliorant les compétences culturelles du personnel de la Régie et en introduisant des changements majeurs aux exigences et les attentes de l'organisation envers le secteur de notre ressort.

Dans notre cheminement vers la Réconciliation, le travail du Comité consultatif autochtone s'avérera une précieuse source de sagesse et de conseils pour le conseil d'administration de la Régie, en agissant comme courroie de transmission directe pour les peuples autochtones du Canada.

### Compétitivité

La loi habilitante de la Régie fait état de l'engagement du gouvernement à améliorer la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale grâce au travail de la Régie. La prise de décisions prévisibles en temps opportun, la stimulation de l'innovation et la mise en exploitation et la surveillance pendant tout le cycle de vie de projets solides sont autant d'aspects où la surveillance réglementaire de la Régie peut avoir une incidence sur la compétitivité à l'échelle mondiale.

La priorité stratégique en matière de compétitivité sera axée sur l'amélioration de la transparence, de la prévisibilité et de l'efficacité de la réglementation pendant tout le cycle de vie, sur le peaufinage de nos démarches de réglementation et l'innovation sur ce plan et sur la recherche de façons inédites de permettre à un organisme de réglementation de contribuer à la transition du Canada vers une économie sobre en carbone. Nous consulterons les sociétés réglementées, les organisations autochtones et les parties prenantes dans le but d'explorer et d'instaurer de nouvelles approches de réglementation, de relever et d'éliminer les méthodes sans valeur ajoutée, et de clarifier la façon dont la Régie abordera les nouveaux éléments de ses règlements avec la mise en œuvre de la LRCE. Nous utiliserons les données pour passer en revue et simplifier nos processus, afin d'éliminer les exigences réglementaires qui ne produisent pas de résultats utiles sur le plan de la réglementation.

Au cours de l'exercice 2021-2022, nous nous emploierons à accroître la transparence du processus de réglementation, à guider le secteur de notre ressort aux moyens de meilleures directives sur le dépôt de documents et à collaborer avec d'autres organismes pour clarifier de nouveaux facteurs d'évaluation. Nous consulterons les participants à nos processus de réglementation afin de relever les obstacles et les exigences réglementaires fastidieuses que nous pouvons modifier tout en assurant l'efficacité continue sur le plan de la réglementation. Nous entreprendrons également une recherche sur ce que les organismes de réglementation peuvent faire pour faciliter la transition du Canada vers un avenir énergétique sobre en carbone.

### Innovation en matière de données et de technologie numérique

La priorité stratégique de la Régie en matière de données et d'innovation numérique établira une volonté ferme et une culture à la grandeur de l'organisation pour utiliser, de manière significative, des données et de l'information pour le personnel, l'industrie, les peuples autochtones et le public.





En misant sur des compétences, des solutions et des systèmes axés sur les données, nous outillerons notre personnel afin qu'il puisse fournir des services de réglementation concurrentiels dignes du XXI<sup>e</sup> siècle.

Au cours de l'exercice 2021-2022, la Régie offrira à son personnel une formation de base et une formation spécialisée sur les compétences dans le domaine des données. Un effectif expert dans les données possèdera les compétences voulues pour assurer la prestation de services de réglementation efficaces et pour rester au diapason de la situation de l'industrie. La Régie accordera la priorité aux solutions axées sur les données pour favoriser l'innovation en tant qu'organisme de réglementation moderne. Nous extrairons et structurerons de plus gros ensembles de données dans le but d'en retirer des renseignements sur la réglementation qui pourraient être obscurs sur divers processus, projets ou analyses visant une étape particulière du cycle de vie.

En outre, la Régie continuera de rationaliser plusieurs systèmes de suivi réglementaire à but unique pour les demandes administratives courantes, ce qui permettra des gains d'efficacité pour les sociétés réglementées et une plus grande efficacité de la réglementation par la collecte et la diffusion de données de meilleure qualité.



## II. RÉGIE ET GOUVERNEMENT DU CANADA

### *POLITIQUE DU GOUVERNEMENT DU CANADA*

Cette section renferme de l'information sur la façon dont la politique générale du gouvernement du Canada s'applique à la Régie. Celle-ci est assujettie aux politiques générales du gouvernement du Canada, dans la mesure où elles s'appliquent à elle et où elles respectent l'indépendance du pouvoir décisionnel de la Commission, dont les politiques et les exigences en matière de gestion du Conseil du Trésor. Elle collabore régulièrement avec des ministères et d'autres organismes gouvernementaux en vue d'élaborer des politiques ou d'exécuter la mission qui lui est conférée par la loi.

Le gouverneur en conseil et le ministre, selon le cas, peuvent, de diverses façons, imprimer à la Régie une orientation stratégique et lui donner des directives sur des questions d'application générale, notamment par la voie de règlements ou de décrets prévus en vertu de l'article 13 de la LRCE, d'autres politiques écrites elles aussi d'application générale ou de lettres. Les communications peuvent par exemple porter sur l'applicabilité des priorités ou des politiques gouvernementales à la Régie, mais aussi servir à l'établissement, s'il est approprié, d'objectifs pour celle-ci.

Les articles 80 à 84 de la LRCE confèrent également à la Régie le mandat précis de conseiller le ministre et de formuler des recommandations à son intention en matière de politique, aussi bien à la demande de ce dernier (obligatoire) que de son propre chef (discrétionnaire). En outre, sur demande, la Régie peut conseiller un autre ministère ou organisme fédéral, provincial ou territorial. Pour mener à bien cet aspect de sa mission, la Régie est tenue de poursuivre ses études et examens généraux des questions liées au secteur énergétique au Canada comme à l'étranger ainsi que celles qui ont trait à la sûreté ou à la sécurité des installations réglementées. Dans l'exercice de leurs fonctions de conseil, les cadres de l'Office gardent à l'esprit l'exigence de recourir aux données et renseignements émanant de sources au sein du gouvernement du Canada dans la mesure du possible (art. 86), ainsi que l'obligation de protéger le caractère confidentiel de tout conseil transmis au ministre et de l'interdiction de publier ces conseils sans le consentement de celui-ci (paragr. 83(2)).

### *FONCTIONNEMENT AU SEIN DU GOUVERNEMENT DU CANADA*

Cette section renferme de l'information sur le fonctionnement de la Régie au sein du gouvernement du Canada. À titre d'établissement public relevant d'un conseil d'administration, la Régie se livre à ses activités courantes en bénéficiant d'une certaine indépendance par rapport au ministre. Toutefois, c'est au ministre des Ressources naturelles qu'elle rend ultimement des comptes, en plus de lui prêter son concours pour qu'il puisse rendre lui-même des comptes au premier ministre et au Parlement sur le rendement général de la Régie.



L'une des responsabilités particulières de la Régie concerne la fonction quasi judiciaire de la Commission, qui vise à assurer l'indépendance des décisions rendues. Cette garantie d'indépendance est au cœur même de la mission de la Régie.



### III. STRUCTURE DE GOUVERNANCE DE LA RÉGIE

#### APERÇU DE LA STRUCTURE DE GOUVERNANCE

Cette section fait un survol de la structure de gouvernance de la Régie. C'est la LRCE qui établit la structure de gouvernance de la Régie. Les rôles et responsabilités de chaque composante de la structure de gouvernance sont décrits ci-après.

- Le poste de *PDG* est responsable des affaires courantes en vue du bon fonctionnement de la Régie au quotidien, notamment pour ce qui est de la supervision du personnel comme de son travail, en plus d'assumer toutes les fonctions d'un administrateur général. Son titulaire travaille en étroite collaboration avec le conseil d'administration, à qui il fournit le soutien nécessaire pour qu'il s'acquitte de ses responsabilités. Le PDG voit à ce que la Commission dispose des services de soutien et des installations lui permettant d'exercer ses attributions, conformément aux règles qui s'appliquent à son travail. Le PDG peut donner à la Commission des conseils impartiaux et francs, mais non pas des directives, sur des questions décisionnelles précises.
- Le *conseil d'administration* est responsable de la gouvernance de la Régie. Il peut notamment, à ce titre, établir des orientations et fournir des conseils stratégiques. La surveillance exercée par le conseil met l'accent sur le rendement et les résultats obtenus. Normalement, il ne prend pas part aux activités courantes de la Régie, qui sont du ressort du PDG, mais s'intéresse, à un niveau élevé d'orientation, aux questions liées à la gestion et à l'effectif. Toutefois, le conseil d'administration, guidé par son président, rend ultimement compte au ministre de l'exécution efficace par la Régie de sa mission et son arrimage avec les politiques gouvernementales. Le conseil d'administration n'est pas autorisé à donner des conseils ou des directives à la Commission sur des questions décisionnelles précises. Le conseil d'administration, avec participation minimale d'un Autochtone, est composé d'au moins cinq et d'au plus neuf administrateurs, au nombre desquels figurent son président et son vice-président. Il compte actuellement huit administrateurs.
- La *Commission* est responsable de rendre des décisions et de formuler des recommandations en vertu de la LRCE ainsi que d'autres lois. Elle fait partie intégrante de la Régie et malgré son indépendance relativement à ses fonctions quasi judiciaires, elle contribue à la réalisation efficace de la mission générale de l'organisme et de son cadre ministériel des résultats, plus particulièrement sur le plan des responsabilités essentielles qui ont trait aux décisions sur les projets énergétiques et à la surveillance de la sécurité ou de l'environnement. Elle voit aussi à l'amélioration et à l'efficacité continues des sphères qui sont de son ressort. À moins d'indications contraires, la Commission peut établir des règles pour la poursuite de ses travaux et son fonctionnement interne dans le contexte du processus décisionnel, notamment en ce qui concerne les attributions des commissaires, ses procédures et pratiques, ses séances et ses décisions, ordonnances et recommandations. La Commission est composée, avec participation minimale d'un Autochtone, d'au plus sept



commissaires à temps plein, incluant le commissaire en chef et le commissaire en chef adjoint. Elle peut également comprendre des commissaires nommés à temps partiel.

- Le *Comité consultatif autochtone* fournit directement au conseil d'administration des conseils généraux et stratégiques visant à accroître la participation des peuples autochtones du Canada et des organisations autochtones à des activités en rapport avec l'infrastructure réglementée par la Régie. Le Comité consultatif autochtone n'est pas un organisme décisionnel. Il n'intervient pas dans les questions opérationnelles de la Régie et ne formule pas de conseils concernant des projets ou des enjeux particuliers de la Commission.



## ANNEXE A – PLAN STRATÉGIQUE DE LA RÉGIE

# Plan stratégique

### Mission

Réglementer l'infrastructure afin d'assurer la livraison sécuritaire et efficace de l'énergie aux Canadiens et ailleurs dans le monde; protéger l'environnement; respecter les droits des peuples autochtones du Canada; fournir des analyses et des informations pertinentes et opportunes sur l'énergie.

### Vision

Organisme de réglementation de l'énergie doté d'un effectif exemplaire en qui les Canadiens ont confiance, qui veille à la sécurité et à la durabilité de l'environnement, qui tisse de solides liens avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits et qui améliore la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale.

#### CONFIANCE :

Favoriser la confiance des Canadiens envers la Régie par de solides communications, la transparence, la collaboration et la mobilisation inclusive; établir des relations fondées sur le respect avec les peuples autochtones du Canada; favoriser un effectif engagé et habilité.

#### RÉCONCILIATION :

Transformer notre mode de travail avec les peuples autochtones du Canada par un engagement à mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, en les faisant participer davantage à la réalisation de notre mandat par la reconnaissance de leurs cultures, connaissances et histoires uniques; en établissant des relations renouvelées fondées sur la reconnaissance des droits, le respect, la collaboration et le partenariat; en améliorant les compétences culturelles de la Régie et de son personnel; en apportant des changements significatifs aux exigences de la Régie et à ses attentes à l'endroit du secteur qu'elle réglemente.

#### INNOVATION EN MATIÈRE DE DONNÉES ET DE NUMÉRIQUE :

Créer une culture d'innovation en matière de données et de numérique ainsi que des systèmes qui permettent la réalisation efficace du mandat de la Régie; améliorer l'accès du public de même que l'utilisation et l'analyse de données exactes et d'information sur l'énergie pour une participation valable et la prise de décisions éclairées; améliorer les possibilités de mobilisation numérique.

### Priorités stratégiques

#### COMPÉTITIVITÉ :

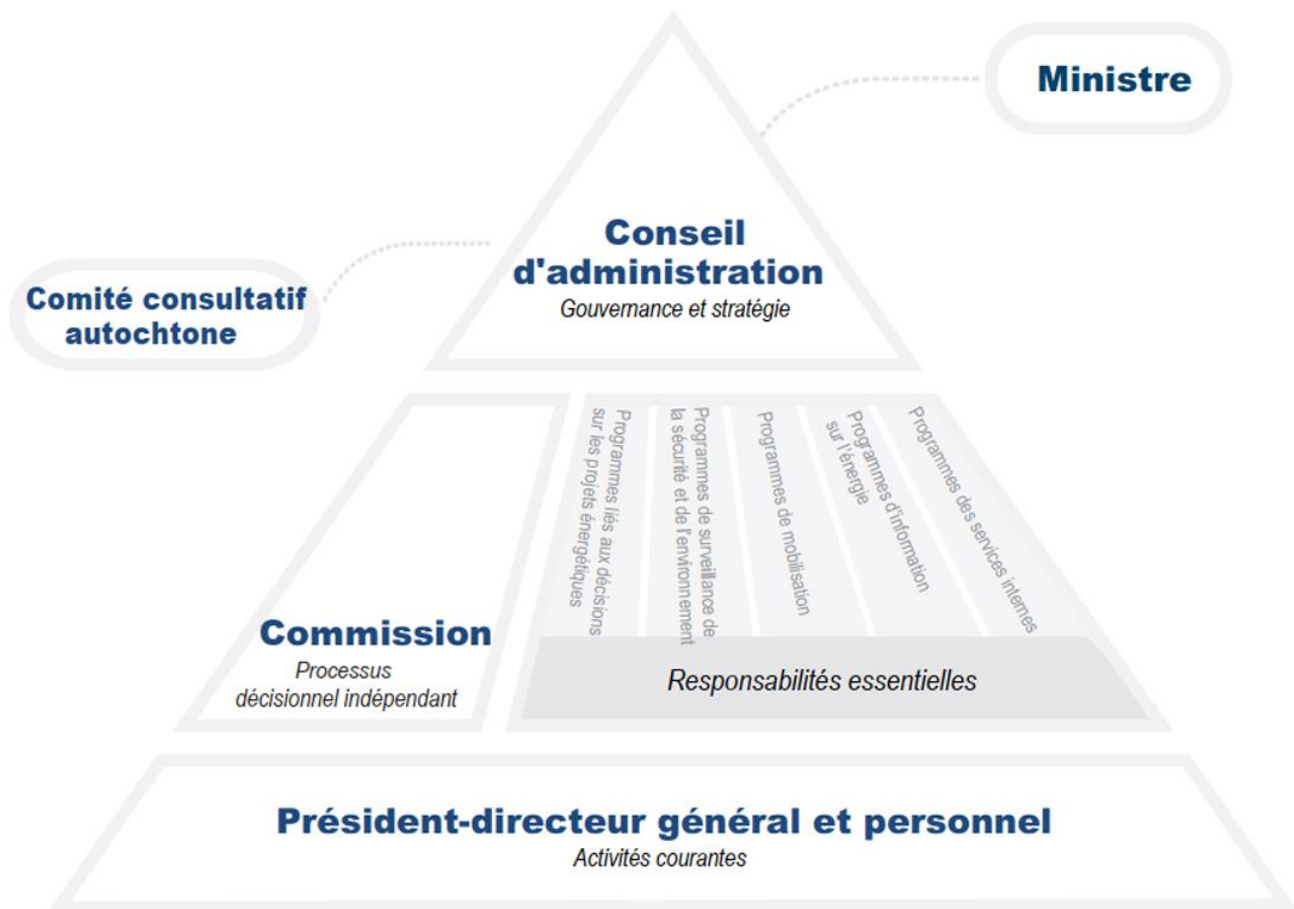
Rehausser la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale en améliorant la transparence, la prévisibilité et l'efficacité tout au long du cycle de vie de la réglementation, tout en stimulant l'innovation menant vers une économie à faibles émissions de carbone.



## ANNEXE B – DIAGRAMME DE GOUVERNANCE DE LA RÉGIE

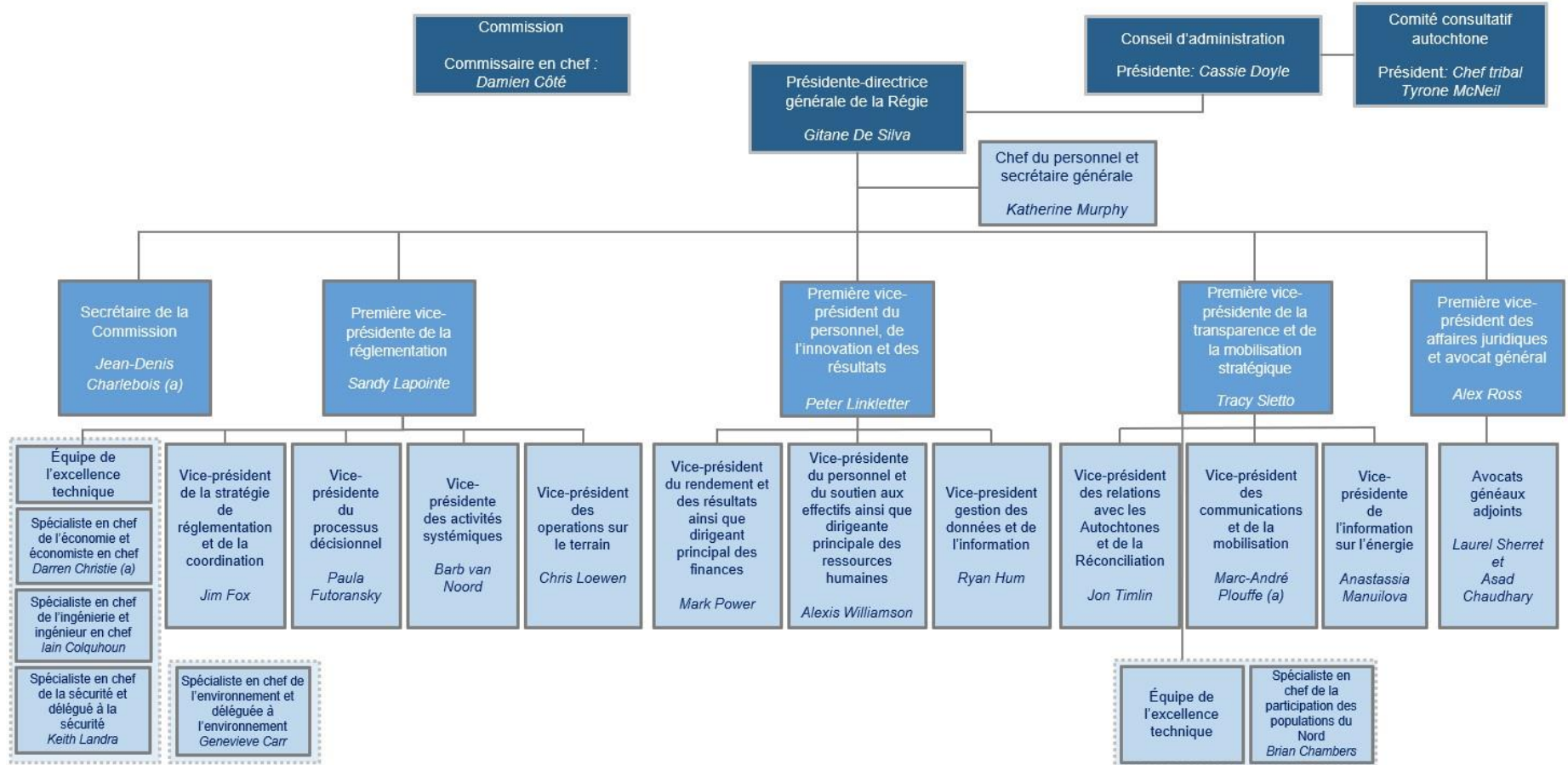
Le diagramme ci-dessous décrit la gouvernance de la Régie, responsabilité de son conseil d'administration. Il illustre le soutien du PDG comme du personnel à la Commission et au système de gestion organisationnelle. Le conseil d'administration imprime une orientation stratégique à toute l'organisation en plus d'assurer le lien de gouvernance avec le ministre. Il reçoit par ailleurs, au nom de la Régie, des conseils formulés par le comité consultatif autochtone.

Le diagramme ne montre pas de liens hiérarchiques ni fonctionnels. Il est présenté sur la base d'une compréhension commune du travail effectué à l'intérieur de chaque composante et en collaboration entre elles afin que l'organisation atteigne les résultats escomptés.





# ANNEXE C – ORGANIGRAMME DE LA RÉGIE







## ANNEXE D – BIOGRAPHIES DES ACTEURS DE LA GOUVERNANCE DE LA RÉGIE

### Conseil d'administration

Cassie Doyle, présidente



Cassie Doyle a mené une brillante carrière dans la fonction publique, où elle a occupé des postes de direction dans les trois ordres de gouvernement au Canada, notamment à titre de sous-ministre de Ressources naturelles Canada. Elle y a acquis une connaissance approfondie de la gouvernance et de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, et affiche un solide bilan de partenariats efficaces avec des organisations non gouvernementales, des acteurs de l'industrie, des Premières Nations, des administrations publiques et le milieu universitaire. M<sup>me</sup> Doyle était récemment présidente du groupe d'experts sur la gestion intégrée des ressources naturelles dirigé par le Conseil des académies canadiennes et siégeait au conseil d'administration de l'Alberta Energy Regulator.

George Vegh, vice-président



George Vegh est à la tête du secteur de la réglementation de l'énergie du cabinet d'avocats McCarthy Tétrault au bureau de Toronto et codirecteur de ce même secteur à l'échelle nationale. Il est professeur associé en droit du secteur énergétique à la Munk School of Global Affairs and Public Policy ainsi qu'à la faculté de droit de l'Université de Toronto. Il était auparavant avocat général à la Commission de l'énergie de l'Ontario.



### Ellen Barry, administratrice



Ellen Barry a été sous-ministre de la province du Nouveau-Brunswick. Fonctionnaire de carrière, elle a été sous-ministre au ministère du Tourisme et des Parcs, au ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport, et au Service des ressources humaines de la province. Auparavant, M<sup>me</sup> Barry a été sous-ministre adjointe au ministère des Ressources naturelles et des Finances. Au cours des années qu'elle a passées à la fonction publique, elle a eu l'occasion de collaborer étroitement avec des groupes multilatéraux. Depuis qu'elle est à la retraite, M<sup>me</sup> Barry a accepté des mandats de consultation au Nouveau-Brunswick et a travaillé auprès de l'Institut d'administration publique du Canada. Elle est diplômée de l'Université du Nouveau-Brunswick.

### Melanie Debassige, administratrice



Melanie Debassige compte plus de 20 ans d'expérience dans le domaine du développement économique autochtone et détient le titre d'administratrice de société agréée. Elle est actuellement directrice générale de l'Ontario First Nations Technical Services Corporation et siège au conseil d'administration de l'Agence ontarienne des eaux. Elle a été chef du personnel de l'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique et représentante élue de la Première Nation M'Chigeeng. M<sup>me</sup> Debassige est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Cape Breton et diplômée du Programme de perfectionnement des administrateurs de l'Institut des administrateurs de sociétés et de l'École de gestion Rotman.



### Alain Jolicœur, administrateur



Alain Jolicœur est membre temporaire à la Régie (auparavant l'Office) depuis 2016. Il cumule plus de 30 ans d'expérience à des postes de direction au sein de la fonction publique fédérale, notamment en tant que président de l'Agence des services frontaliers du Canada. M. Jolicœur est titulaire d'une maîtrise en droit international et administration des douanes de l'Université de Canberra, et diplômé en génie physique et en météorologie. Il détient également un certificat de l'Institut des administrateurs de sociétés de l'École de gestion Rotman.

### Karen Leibovici, administratrice



M<sup>me</sup> Leibovici possède des antécédents professionnels en gestion du personnel, en relations de travail et en travail social. Elle compte plus de 20 années d'expérience en politique et dans la fonction publique à titre de députée à l'Assemblée législative de l'Alberta et de conseillère municipale à Edmonton. Le travail de M<sup>me</sup> Leibovici au conseil municipal a porté sur bon nombre d'enjeux importants en matière de politique publique. Elle a de plus dirigé de nombreuses initiatives à l'échelle de la ville. Elle a siégé à deux reprises à l'Edmonton Police Commission et a été vice-présidente de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC. Elle a aussi été membre du conseil d'administration du Municipal Government Board de l'Alberta. De plus, M<sup>me</sup> Leibovici a occupé des postes de direction au sein de différentes organisations. Elle a notamment été présidente de la Fédération canadienne des municipalités, présidente du Fonds municipal vert et présidente de l'Alberta Association of Former MLAs. Elle est titulaire d'une maîtrise en travail social et d'un diplôme d'études supérieures en gestion.



### Karim Mahmud, administrateur

Karim Mahmud a connu une carrière de 30 ans comme avocat de premier plan dans le domaine de l'énergie au Canada et à l'étranger. Originaire de l'Alberta et diplômé en droit de l'Université d'Oxford et de l'Université Dalhousie, M. Mahmud a exercé dans de grands cabinets d'avocats à Calgary, Londres, Hong Kong et Dubaï. Plus récemment, il a été associé et chef de l'énergie et de l'infrastructure pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique dans un important cabinet d'avocats international. Il possède une vaste expérience dans la réalisation de grands projets énergétiques, d'infrastructure et de privatisation au Canada et dans plus de 45 pays. Il a notamment établi la structure de partenariats d'investissement autochtones novateurs et de projets durables conformes aux principes ESG.

### François Tanguay, administrateur



François Tanguay œuvre dans le domaine de l'environnement depuis plus de 45 ans. Cofondateur des AmiEs de la Terre de Québec, il a été directeur général de Greenpeace Québec de 1992 à 1997, où son travail était axé sur les enjeux liés aux changements climatiques.

Nommé juge administratif à la Régie de l'énergie du Québec en 1997, M. Tanguay a occupé ce poste jusqu'en 2007. Il a ensuite été nommé président du Conseil d'administration de l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec. En 2008, le ministre des Ressources naturelles du Québec lui a demandé d'aider à mettre sur pied une coalition visant à faire la promotion du bois dans tous les secteurs de la construction. À titre de directeur et principal porte-parole de la Coalition Bois Québec, M. Tanguay a travaillé en étroite collaboration avec des décideurs et des investisseurs de tous les niveaux.

En juillet 2011, il a été nommé pour un mandat de 30 mois au sein du comité d'experts chargé d'effectuer une évaluation environnementale stratégique sur les gaz de schiste. Au cours des dernières années, il a travaillé à des projets humanitaires en Afrique du Sud, et au Pérou avec Oxfam-Québec.

Auteur d'essais sur des questions environnementales, dont trois sur le logement écologique, M. Tanguay a été chroniqueur pendant cinq ans pour *The Sherbrooke Record* sur les questions environnementales. Il a été conseiller auprès de représentants élus, d'entreprises privées et de syndicats.



## Présidente-directrice générale

Gitane De Silva, présidente-directrice générale



Gitane De Silva est devenue présidente-directrice générale de la Régie en août 2020. Elle était auparavant conseillère spéciale à la société TransAlta. M<sup>me</sup> De Silva a été haute représentante de l'Alberta aux États-Unis et sous-ministre des Relations internationales et intergouvernementales de l'Alberta.

Avant de se joindre à la fonction publique de l'Alberta, M<sup>me</sup> De Silva a passé 12 ans au service extérieur du Canada à titre de spécialiste des relations canado-américaines, notamment à titre de consule générale du Canada à Chicago et de conseillère (Environnement et Pêches) à l'ambassade du Canada à Washington, D.C. Elle a également été sous-ministre responsable de la Condition féminine Canada.

M<sup>me</sup> De Silva est titulaire d'un baccalauréat en relations internationales de l'Université de la Colombie-Britannique et a reçu le prix World of Difference de The International Alliance for Women en 2013.



## Commission

### Damien Côté, commissaire en chef



Damien A. Côté a été nommé membre temporaire à l'Office national de l'énergie en octobre 2016 et a été nommé de nouveau en avril 2019. Il possède une expertise inestimable en droit autochtone et réglementaire et compte plus de sept ans d'expérience à des postes de haute direction. Avant de se joindre à l'organisation, il a travaillé au ministère de la Justice du Canada et au Service des poursuites pénales du Canada, tous deux à Iqaluit, au Nunavut. Il a ensuite été directeur administratif de l'Office des eaux du Nunavut à Gjoa Haven, toujours au Nunavut, avant de devenir chef de l'exploitation de l'Inuvialuit Regional Corporation à Inuvik, aux Territoires du Nord-Ouest. Il a été nommé au poste de commissaire en chef après avoir exercé brièvement les fonctions de membre à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada. M. Côté est titulaire d'un doctorat en jurisprudence et d'une licence en droit de l'Université d'Ottawa, d'une maîtrise ès arts en économie de l'Université de Toronto, ainsi que d'un baccalauréat en génie de l'environnement et d'un baccalauréat ès arts en économie de l'Université Carleton.

### Kathy Penney, commissaire en chef adjointe



Avant sa nomination à titre de commissaire à la Régie, Kathy Penney était membre permanente de la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Elle cumule plus de 25 années d'expérience dans les domaines de la réglementation, de l'environnement, de la santé et de la sécurité, et ce, tant dans les secteurs public que privé. M<sup>me</sup> Penney possède une expertise en évaluation environnementale, processus d'assurance et de conformité en matière de santé, sécurité et environnement, audiences quasi judiciaires et du gouvernement fédéral relativement à des projets, consultation des collectivités et mobilisation des peuples autochtones. Au cours de sa carrière, elle a travaillé à l'entreprise de gestion environnementale Jacques Whitford, à Terre-Neuve-et-Labrador et dans l'Ouest canadien, ainsi qu'à la Royal Dutch Shell, au Canada et en Australie. Elle a siégé récemment à la commission de révision de l'évaluation foncière du comté de Rocky View. Elle est titulaire d'une maîtrise ès sciences de l'Université de la Colombie-Britannique et d'un baccalauréat ès sciences de l'Université de Toronto. M<sup>me</sup> Penney est chercheuse-boursière au Collège Pearson et détient un certificat en direction supérieure de l'Université Queen's.



### Mélanie Chartier, commissaire



Avocate de formation, Mélanie Chartier compte plus de 20 années d'expérience dans divers domaines, dont le droit autochtone, le droit environnemental et le droit administratif. Principalement, elle a pratiqué au sein du ministère de la Justice. M<sup>me</sup> Chartier a également été membre de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada de 2016 à 2019. Plus récemment, Madame Chartier a agi comme avocate de la Couronne au Service des poursuites pénales du Canada, où elle a engagé des poursuites pour infractions réglementaires. Elle est une ardente défenseuse des langues officielles. Elle a occupé différents rôles pour promouvoir les langues officielles au sein de la fonction publique fédérale et dans sa collectivité. M<sup>me</sup> Chartier est titulaire d'un baccalauréat en droit (civil) de l'Université Laval, d'un certificat de compétence en common law du Comité national sur les équivalences des diplômes du droit et d'une maîtrise en droit de l'Université de la Colombie-Britannique portant sur l'obligation de la Couronne de consulter les peuples autochtones.

### Trena Grimoldby, commissaire



Trena Grimoldby a été nommée commissaire en 2019. Ayant qualité d'avocate et d'arbitre, avant sa nomination à titre de commissaire elle était présidente publique de l'Insurance Councils Appeal Board (ICAB) de l'Alberta. Elle a aussi été avocate à l'interne pour deux sociétés multinationales du secteur de l'énergie (Shell Canada et PETRONAS Canada), une société énergétique du secteur intermédiaire (Pembina Pipelines Ltd.), l'organisme albertain de réglementation du pétrole et du gaz (l'Alberta Energy Regulator ou AER) et un cabinet privé. Elle est la représentante de la Régie à CAMPUT (les régulateurs des secteurs de l'énergie et des services publics), où elle est membre du comité de direction et présidente du comité des affaires réglementaires en plus de guider la communauté d'intérêt des femmes dans le secteur de l'énergie. M<sup>me</sup> Grimoldby détient un baccalauréat en droit de l'Université de l'Alberta et aussi un *ès arts* avec spécialisation en anglais de cette même université.



### Wilma Jacknife, commissaire



Wilma Jacknife a été membre temporaire de l'Office national de l'énergie jusqu'en décembre 2018. Elle exerce le droit depuis plus de 20 ans en cabinet privé et à titre de conseillère juridique de la Première Nation de Cold Lake, en Alberta. Elle se spécialise dans la gouvernance et la confection des lois pour les Premières Nations, la consultation et la négociation d'ententes sur les répercussions et les avantages, l'expansion d'entreprise, le droit administratif ainsi que le droit du travail et le droit successoral. M<sup>me</sup> Jacknife a en outre participé à des groupes de travail mixtes en vue de créer des cadres législatifs pour les Premières Nations au Canada (*Loi sur le Tribunal des revendications particulières*, *Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes*, règlements d'application). Elle est titulaire d'un doctorat en sciences juridiques sur le droit et les politiques des peuples autochtones, d'une maîtrise en droit sur le droit et les politiques des peuples autochtones de l'Université de l'Arizona, d'un baccalauréat en droit de l'Université de la Colombie-Britannique et de deux baccalauréats ès arts de l'Université de l'Alberta.

### Stephania Luciuk, commissaire



M<sup>me</sup> Stephania Luciuk a été nommée commissaire en 2019. Avant sa nomination, M<sup>me</sup> Luciuk a exercé le droit pendant plus de 20 ans et a acquis une vaste expérience dans le secteur de l'énergie. Elle a été conseillère juridique à l'Impériale et à Canadian Oil Sands Limited et dans les cabinets privés Macleod Dixon et Fasken Martineau DuMoulin. Elle a exercé le droit dans les domaines de la réglementation, du commerce et de l'environnement, ainsi que de la mobilisation auprès des peuples autochtones en ce qui a trait à la mise en valeur du pétrole et du gaz classiques et non classiques et à l'exploitation des pipelines connexes. En 2017, elle a été nommée professeure adjointe à la Bissett School of Business de l'Université Mount Royal. Elle a également été commissaire à temps partiel de la Commission d'appel de l'indemnisation des travailleurs de l'Alberta et médiatrice pour la Cour provinciale de l'Alberta. Elle représente actuellement la Régie à la NARUC (National Association of Regulatory Utility Commissioners). M<sup>me</sup> Luciuk est titulaire d'un doctorat en jurisprudence de l'Osgoode Hall Law School de l'Université York et d'une maîtrise en droit international de l'environnement portant sur la protection de l'eau douce de l'Université Dalhousie.





## Mark Watton, commissaire



Mark Watton possède une vaste expérience en droit de la réglementation et des politiques publiques. Il a d'abord été admis au barreau de l'Ontario et a exercé comme avocat plaidant au bureau de Toronto de Fasken Martineau DuMoulin. Il s'est installé à Calgary pour se joindre à l'Office national de l'énergie, où il a été conseiller juridique pendant sept ans et a travaillé sur de multiples demandes visant des projets d'envergure. Avant sa nomination à titre de commissaire à la Régie, il a occupé le poste d'avocat-conseil principal à TC Énergie. Il a également occupé des postes de direction et de conseiller en politiques pour de nombreux ministres dans plusieurs ministères fédéraux et au bureau du premier ministre. M. Watton est titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université Dalhousie et d'un baccalauréat en sciences sociales (sciences politiques) de l'Université d'Ottawa.



## Comité consultatif autochtone

Chef tribal Tyrone McNeil, président



Le chef tribal Tyrone McNeil fait partie de la Nation Stó:lō et est membre de la bande de Seabird Island. Il possède une vaste expérience dans l'avancement des langues et de l'éducation des Premières Nations, dans la collaboration avec les Premières Nations de partout au pays, et dans l'élaboration d'ententes et de partenariats avec le gouvernement. Le chef tribal McNeil gère une société de construction de Première Nation qui emploie jusqu'à 70 Autochtones, hommes et femmes, spécialisés en santé et sécurité opérationnelles, en vérification sécuritaire, en gestion des ressources humaines et en exploitation et budgétisation dans le secteur de la construction civile et des pipelines.

Le chef tribal McNeil travaille en étroite collaboration avec le comité consultatif et de surveillance autochtone établi pour le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain et le pipeline existant, notamment au sein de plusieurs comités directeurs et sous-comités, en vue d'améliorer les pratiques des organismes de réglementation en fonction de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et de faire progresser la réconciliation. Il occupe de nombreux postes de leadership : président du Conseil tribal Stó:lō; président du comité directeur de l'éducation des Premières Nations; représentant de la Colombie-Britannique au comité des chefs de l'APN sur l'éducation; président du secrétariat de planification d'urgence; président du Seabird College; président de la Sqewqel (Seabird) Development Corporation; président de longue date de l'Union of British Columbia Indian Chiefs.

Le chef tribal Tyrone est un chasseur, pêcheur et cueilleur actif; il veut enseigner à ses quatre petits-enfants comme il a lui-même appris.



## Kaella-Marie Earle, vice-présidente



Kaella-Marie Earle est une Anishinaabe du territoire non cédé de Wiikwemkoong et de la Première Nation d'Aroland. Elle est actuellement ingénieure stagiaire chez Enbridge Gas Inc. dans le domaine des grands travaux et de l'amélioration du réseau, où elle gère la construction de projets de gazoducs. Elle possède un diplôme d'études supérieures en technologie du génie chimique du Cambrian College et un baccalauréat en génie chimique de l'Université Laurentienne.

L'objectif professionnel de M<sup>me</sup> Earle est d'intégrer ses valeurs culturelles autochtones à son travail d'ingénieur de manière à diriger le secteur pétrolier et gazier vers un avenir énergétique à faibles émissions de carbone. Elle travaille à cette fin en tant que membre de la Young Pipeliners Association of Canada, au sein de laquelle elle coprécide le comité d'inclusion autochtone.

M<sup>me</sup> Earle prononce régulièrement des allocutions à des conférences visant à défendre les intérêts des femmes et des peuples autochtones dans le domaine de l'énergie et de l'exploitation minière. Elle est aussi directrice et fondatrice du camp culturel anishinaabe Maamiwi Gibeshiwin et de Justice & Allyship Retreat. Elle est également déléguée au Council of Elders and Youth de la Nuclear Waste Management Organization.

## Marie Delorme



Marie Delorme est PDG de The Imagination Group of Companies. Elle siège au Conseil national de développement économique des Autochtones, au conseil d'administration de l'Université Queen's, à la Fondation canadienne Donner, au Lien canadien de l'énergie et du climat, et au Canadian Centre to End Human Trafficking. Elle est également conseillère auprès de deux universités.

M<sup>me</sup> Delorme est membre de l'Ordre du Canada. Elle a reçu le prix Inspire, catégorie affaires et commerce, et a été nommée parmi les 100 femmes les plus influentes au Canada. Elle a reçu également le prix Douglas Cardinal de l'Université de Calgary, le prix de distinction en affaires de la chambre de commerce de l'Alberta, le prix Salute to Excellence de la chambre de commerce de Calgary et le prix de leadership entrepreneurial de la Nation métisse.




	<p>M<sup>me</sup> Delorme possède un baccalauréat ès sciences, une maîtrise en administration des affaires de l'Université Queen's, ainsi qu'un doctorat et un doctorat honorifique en droit de l'Université de Calgary.</p>
--	--

### Judy Gingell

	<p>Judy Gingell est une aînée de la Première Nation Kwanlin Dün, provenant du groupe Gaanaxteidi (clan du grand corbeau). Pendant plus de 40 ans, elle a œuvré à la promotion des droits autochtones au Yukon et partout au Canada, jouant un rôle de premier plan dans les négociations sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales avec le gouvernement du Canada.</p> <p>Première femme présidente du Council of Yukon First Nations, M<sup>me</sup> Gingell a animé les discussions entre les Premières Nations du Yukon en vue de la signature de l'Accord-cadre définitif, fondement des progrès en matière d'autonomie gouvernementale. En 1995, elle est devenue la première commissaire autochtone du territoire du Yukon. M<sup>me</sup> Gingell siège à plusieurs conseils d'administration, dont ceux de l'Université du Yukon et du Réseau de télévision des peuples autochtones (APTN). Elle représente aussi les aînés au conseil de la Première Nation Kwanlin Dün. Elle est membre de l'Ordre du Canada et récipiendaire de la Médaille du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II.</p>
---	---

### Chef Harvey McLeod

	<p>Harvey McLeod est chef de la bande indienne d'Upper Nicola et directeur général de l'Interior Salish Employment &amp; Training Society. Il compte près de 40 années d'expérience en établissement de relations et de partenariats dans le domaine de la direction et de la politique.</p> <p>Le chef McLeod siège à plusieurs comités et conseils, notamment comme directeur de l'assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique. Il fait partie des cinq chefs de Nicola qui travaillent actuellement avec le gouvernement de la Colombie-Britannique à la cogestion du bassin hydrographique de Nicola. Le chef McLeod a participé activement à la formation et au fonctionnement du comité consultatif et de surveillance autochtone pour le</p>
---	--



	projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain et le pipeline existant.
--	--

### Nuka Olsen-Hakongak

	<p>Nuka Olsen-Hakongak est une Inuite du Nunavut originaire de Cambridge Bay qui réside maintenant à Iqaluit. M<sup>me</sup> Olsen-Hakongak étudie actuellement en vue de l'obtention d'un diplôme du Collège de droit de l'Université de la Saskatchewan affilié au Collège de l'Arctique du Nunavut. Elle a également travaillé à Nunavut Tunngavik Incorporated, où elle s'est concentrée sur la recherche juridique et a travaillé en étroite collaboration avec des avocats principaux sur des questions liées à l'article 23. L'article 23 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut vise à accroître à un niveau représentatif le nombre d'Inuits qui occupent un emploi au gouvernement dans la région du Nunavut. Auparavant, M<sup>me</sup> Olsen-Hakongak a occupé des postes au sein du gouvernement du Canada de même que du gouvernement du Nunavut et elle a travaillé dans les domaines des services sociaux, de la justice communautaire, du complément du revenu ainsi que du soutien à l'enfance et à la jeunesse</p> <p>M<sup>me</sup> Olsen-Hakongak détient un diplôme de travailleuse sociale et a reçu, dans le cadre de ce programme, le prix de l'engagement communautaire et d'autres d'excellence aux études. Elle est coprésidente de la société des étudiants en droit du Nunavut.</p>
---	--



## Scott Patles-Richardson



Scott Patles-Richardson est le fondateur d'Indigenous Financial Solutions, une société appartenant aux Premières Nations, axée sur le développement économique des communautés autochtones partout au Canada. Il possède une vaste expérience en prestation de conseils aux communautés autochtones, en financement des entreprises, en fusions et acquisitions. Il a négocié pour des communautés métisses et de Premières Nations dans le domaine des revendications territoriales et des ententes sur les répercussions et les avantages propres aux projets de mise en valeur des ressources énergétiques.

M. Patles-Richardson est également PDG d'un fonds de capital-actions privé autochtone, Métis Infinity Investments, et il est actionnaire majoritaire de Nations Translation Group (NTG), dont il est président exécutif. NTG figure parmi les plus grandes sociétés de traduction privées au Canada. Elle appartient complètement à des Premières Nations qui la dirigent; le solde des actions est détenu par la division des investissements de la Nation crie de Little Red River. Il a occupé auparavant des postes de direction à Ishkonigan Consulting and Mediation, au Tribal Councils Investment Group of Manitoba, à la Banque Scotia et à la Banque Royale du Canada. M. Patles-Richardson est un citoyen mi'kmaq de la Première Nation de Pabineau, dans le nord du Nouveau-Brunswick, pour laquelle il a joué un rôle de conseiller principal clé.



## Chef Matthew T. Peigan



Matthew T. Peigan est chef de la Première Nation de Pasqua. Chef Peigan est le plus jeune de cinq garçons nés de Ronald Peigan Sr. et Grace L. Peigan. Il a été élu la première fois en 1993 et de nouveau en 2011; il remplit actuellement un cinquième mandat de suite. Lors de sa première élection en 1993, alors âgé de 26 ans, il était le plus jeune chef en poste au Canada. Le chef Peigan a également été directeur des opérations et coordonnateur du logement pour la Première Nation de Pasqua, et négociateur principal pour les réclamations relatives aux inondations pour d'autres Premières Nations.

Le chef Peigan a été très actif auprès du secteur et de la Régie de l'énergie du Canada (auparavant l'Office national de l'énergie), entre autres pour le projet Énergie Est et le remplacement de la canalisation 3 d'Enbridge. Le chef Peigan est aussi membre du comité consultatif et de surveillance autochtone formé pour le projet de remplacement de la canalisation 3 d'Enbridge. Le chef Peigan est engagé envers sa Première Nation d'origine et l'avancement de toutes les Premières Nations; il est un ardent défenseur des mesures de protection de l'environnement, de l'air et de l'eau. Le chef Peigan a été désigné membre du Comité consultatif autochtone par l'Assemblée des Premières Nations.



## Marci Riel



Marci Riel est directrice principale de l'énergie, des infrastructures et des ressources à la Manitoba Metis Federation (« MMF »), un département qui a été créé par le gouvernement métis du Manitoba pour s'occuper de la mise en valeur et de la gestion de projets énergétiques et d'infrastructures construites sur des terres utilisées par les citoyens et les exploitants de la communauté métisse du Manitoba. Le département fusionné gère également les processus de mobilisation et de consultation de la MMF, les dossiers de gestion des terres de même que les portefeuilles des ressources naturelles et de la conservation liés à ce qui suit : récolte, évaluation environnementale, surveillance par les Métis, foresterie, mines, oiseaux migrateurs, pêche commerciale, remise en état des milieux humides, poisson et son habitat, environnement et changements climatiques.

M<sup>me</sup> Riel n'est pas une représentante élue de la Nation métisse. Son rôle au sein du comité consultatif et de surveillance autochtone de la canalisation 3 consiste à représenter le mieux possible les besoins des citoyens de la communauté métisse du Manitoba de la Nation métisse et à accroître la compréhension du Canada et de la Régie de l'énergie du Canada à l'égard des incidences des projets sur les droits, revendications et intérêts collectifs de la Nation métisse. M<sup>me</sup> Riel est titulaire d'une maîtrise en sociologie; avant de se joindre à la Manitoba Metis Federation en 2011, elle a travaillé dans le domaine de la sécurité publique et de la prévention du crime.

M<sup>me</sup> Riel est la mère de deux adolescents actifs et, avec son mari Kevin, elle est fière d'élever la prochaine génération de citoyens de la Nation métisse. M<sup>me</sup> Riel réside à Winnipeg, au Manitoba, au cœur du territoire de la Nation métisse, sur l'un des lots riverains d'origine de la rivière Rouge, près du site historique de la maison Riel.